

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 19 AOÛT 2010

Présents : MM Olivier Andrieu, Colette Dauzet, Jean Pierre Lalie, Lucien Larrive, Thierry Léoquet, Véronique Rolland – Ben Amara, François Venon, Jean Paul Tournadre

Absente excusée : Mademoiselle Sophie Roche qui a remis son pouvoir à Monsieur Olivier Andrieu

Absents non excusés :

Madame Delphine Quintard, Monsieur Stéphane Pomeyrol

Madame Véronique Rolland – Ben Amara a été nommée secrétaire

**DEBUT DE SEANCE : 20 heures**

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 19 juillet 2010 qui est approuvé à l'unanimité.

**Projet d'habitat social**

Madame le Maire fait part de la visite de Mr Delcros et de Mr Bazelle de l'Office Public de L'Habitat. Celle-ci avait pour objet le projet d'implantation d'une ou deux maisons sur le terrain sectionnaire D 73 de 503 m<sup>2</sup>. Ce terrain serait mis à la disposition de l'OPH, un bail de 30 ans serait signé. La première maison serait louée par l'Office Public de l'Habitat, la seconde, construite si la commune trouve une famille intéressée serait louée dans un premier temps avec option d'achat au bout de 5 ans. Si le locataire ne souhaite pas acheter à ce terme, il sera relogé. Cette maison sera alors proposée à une autre famille.

La parcelle D 73 étant sectionnaire, le conseil municipal décide qu'en application de l'article L 2411-16 alinéa 4 du CGCT, il n'y a pas lieu de procéder à la consultation des électeurs, la vente de la section à la commune ayant pour objectif un intérêt public.

La construction de ces maisons permettrait la venue sur notre commune d'une ou deux famille avec la possibilité de scolariser leurs enfants, ce qui pourrait permettre de maintenir l'école de Saint Bonnet de Salers. En effet, nous ne pouvons que constater le vieillissement de la population et le départ des jeunes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 2 voix contre, 2 abstentions et 5 voix pour accepte ces propositions et fixe de prix d'acquisition de ce terrain sectionnaire à 2 € le m<sup>2</sup>.

**Accès parcelle D 112**

Madame le Maire fait part de la demande de Melle Amélie Clavière qui souhaite aménager la grange cadastrée D 112 en habitation et demande que soit réalisé un accès à cette parcelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de réaliser un accès de 4 m de large et souligne que la consultation des électeurs du bourg sera nécessaire pour avoir l'autorisation d'un passage pour accéder à une maison d'habitation et non plus d'une grange lors du dépôt de permis de construire.

## **Occupation de la grange communale**

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de la famille Bos de Chasternac qui souhaite garer deux caravanes pour une durée d'une année dans la grange communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte cette proposition
- fixe de prix de location à 250 € par caravane
- autorise Madame le Maire à signer une convention avec la famille Bos.

## **Achat d'une épareuse**

Monsieur Lucien Larrive expose que l'axe de l'épareuse s'est cassé et qu'il y a lieu de prévoir son remplacement. Le conseil municipal, à l'unanimité, prévoit son remplacement et décide de demander des devis correspondants.

## **Signalétique – demande d'attribution de subvention**

Madame le Maire signale au Conseil Municipal la livraison de la nouvelle signalétique par l'entreprise S E S. La facture correspondante s'élève à 2 914,29 € H.T. Sa mise en place aura lieu prochainement ainsi que l'enlèvement des dispositifs non réglementaires.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander l'attribution de la subvention au Parc des Volcans qui s'élève à 40 %.

## **Poteaux incendie**

Madame le Maire rappelle que par mesure de sécurité, il y a lieu de procéder au remplacement de 4 poteaux à incendie. Le montant du devis est de 3 991,99 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge Madame le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

## **Virement de crédits**

Afin de pouvoir procéder au règlement de la facture des poteaux à incendie d'un montant total de 4 774,42 € TTC, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le virement de crédits suivant :

2318 -94 bornes incendie : + 1 700 €  
2318-95 signalétique : - 1 700 €

La séance est levée à 23 heures.